

Compte-rendu du Comité de Programmation Du 01 octobre 2009, à 14 h à la CCVD à Crest

Liste des présents :

	STRUCTURE	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	Présents	Excusés	Absents
LES ACTEURS PRIVES	ADCAVL	TIT	M	André	ARNERA		X	
		SUP	Me	Carole	MARAY	X		
		SUP	Me	Marie-Paule	MOMBET			X
	Agriculteur	TIT	M	François	BERARD		X	
	Artisan	TIT	M	Antoine	ARNAUD			X
	Association Maison de la Lance	TIT	M	Benoît	VINCENT	X		
		SUP	Me	Amandine	ROUSSIN			X
	Ateliers Léonart	TIT	Me	Delphine	PETIT	X		
	Connaissance respect bâti drômois	TIT	M	Jacques	PRUNIER	X		
	LYSANDRA	TIT	M	Michel	MONIER	X		
		SUP	M	Gérard	GRASSI			X
	Maison de la Céramique	TIT	Me	Nadège	LOCATELLI	X		
OT du Pays de Dieulefit	TIT	Me	Georgette	KOULLEN	X			
	SUP	Me	Marie-Louise	TERROT			X	
OT du Pays de Marsanne	TIT	Me	Thérèse	DUFORETS	X			
	SUP	Me	Antoinette	CLEMENT			X	

LES ACTEURS PUBLICS	Com Com du Pays de Dieulefit	TIT	M	Jean-Paul	OHANESSIAN	X		
		TIT	M	Claude	RASPAIL	X		
		SUP	M	Daniel	BRUN			X
		SUP	Me	Renée	GONTARD			X
	Com Com du Pays de Marsanne	SUP	M	Jean	RABAUD	X		
		TIT	M	Bernard	KESSLER		X	
		TIT	M	Thierry	LHULLIER	X		
	Com Com du Val de Drôme	SUP	M	Etienne	GUIRAUD	X		
		TIT	M	Jean-Louis	HILAIRE		X	
		TIT	Me	Claudette	MONIN	X		
		SUP	M	Robert	ARNAUD			X
		SUP	M	Eric	MAGNET			X
SUP		Me	Béatrice	MEE			X	
SUP	Me	Isabelle	PELARDY			X		

TOTAL DES VOTANTS : 13 / 8 min.

Dont Acteurs privés : 8

DOUBLE QUORUM :

OUI	NON
X	

LES INVITES PERMANENTS	Autorité de gestion (DDAF)	Invité	M	Serge	FILS AIME		X	
	Autorité de Paiement (CNASEA)	invité	M	Richard	DHERBASSY		X	
	Sous Préfecture de Nyons	invité	M	Bernard	GIRE	X		
	Sous Préfecture de Die	invité	Me	Fabienne	BALUSSOU			X
		invité	Me	Michelle	EYBALIN		X	
	Conseil Régional Rhône - Alpes	invité	Me	Véronique	SCHLOTTER	X		
	CDRA 5ème pôle	invité	M	Jean Pierre	LAVAL		X	
	CDRA Vallée de la Drôme	invité	M	Jean	SERRET			X
	Conseil Général de la Drôme	invité	Me	Laurence	LOPEZ			X
	CDT	invité	Me	Françoise	ALAZARD			X
	CLD 5ème pôle	invité	Me	Mariette	CUVELLIER			X
	CLD Vallée de la Drôme	invité	M	Bruno	LANG	X		

TECHNICIENS	LEADER	TEC	Me	Anouck	VALOIS	X		
	LEADER	TEC	Me	Noémie	VANDERNOOT	X		
	CCPD	TEC	Me	Patricia	STADLER		X	
	CCVD	TEC	Me	Marie-Odile	CANTENEUR	X		
	CCPM	TEC	Me	Danièle	CHAUVIN		X	

ORDRE DU JOUR

1. Point d'information sur la communication LEADER, la gestion du programme, le projet de coopération « Sur les Pas des Huguenots », modification de la liste des membres du Comité
2. Analyse des dossiers en programmation et en opportunité
3. Réflexion autour de l'évaluation du programme
4. Questions diverses

Le double quorum est atteint : 8 privés – 5 publics (13 votants / 16)

Etaient également présents : 1 suppléant, 3 invités

Après un mot d'accueil, Anouck VALOIS rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Elle s'assure de la bonne réception par courrier électronique du dernier compte-rendu du Comité de programmation en date du 25 juin 2009. Elle rappelle son contenu et demande sa validation aux membres.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 13 voix pour sur 12 – 1 Abstention - 0 Défavorable**
Le précédent compte-rendu du Comité de programmation est validé.

1. Point d'information

- Communication LEADER du GAL Calades et Senteurs

Anouck VALOIS informe les membres du Comité de l'évolution du travail sur la communication du programme. Les différents supports papier ont été édités (plaquette, papier à entête et carton mémo). Une présentation de chaque document est faite. Anouck VALOIS explique que la diffusion des plaquettes va être faite auprès de l'ensemble des mairies du territoire, des trois Communautés de communes, des chambres consulaires et des associations afin de relayer l'information aux porteurs de projet potentiels. La plaquette est un document d'appel qui renverra vers le site Internet en cours d'élaboration.

- Gestion et animation du programme

Anouck VALOIS annonce aux membres que la convention a été signée avec l'Etat et l'ASP. Elle précise aussi qu'il y a beaucoup de retard dans la mise en œuvre du processus de gestion. Ainsi, le guide de gestion n'a été mis en ligne que mi-septembre par le Ministère. La formation Osiris, initialement prévue dans l'été, ne sera organisée qu'en novembre. Cela signifie que les subventions votées en Comité ne donnent pas encore lieu à la rédaction des conventions ce qui retarde d'autant plus le versement des subventions.

Etant données la complexité de la procédure LEADER et les carences d'information concernant la mise en œuvre du programme, les techniciens LEADER ne disposent pas toujours des réponses face aux difficultés de montage des dossiers.

Anouck VALOIS fait savoir qu'elle a rencontré une vingtaine de porteurs de projets et que plusieurs dossiers de demande de subvention seront à prévoir en janvier.

Elle indique aussi qu'une réunion a été organisée entre les techniciens des trois Communautés de communes afin d'envisager des projets intercommunaux dans le cadre du programme LEADER. Suite à cette réunion, il a été évoqué le lancement d'appel à projets dans le cadre de journées patrimoniales ainsi que la mise en place d'une bibliothèque virtuelle pour mettre à disposition du public les inventaires patrimoniaux réalisés sur le territoire.

- Actualité du projet de coopération « Sur les Pas des Huguenots »

Anouck VALOIS informe que l'ADCAVL a conduit le projet de chantier international de jeunes sur le chemin des Huguenots présenté en opportunité lors du dernier comité. Au-delà des productions (photos, vidéo...), ce projet a permis de (re)mobiliser les partenaires sur le chemin, et de faire parler du projet. France3 a ainsi réalisé pour cette occasion un reportage télévisé qui a été diffusé aux informations régionales et nationales. Par ailleurs, des promenades comptées sur l'exil des Huguenots du canton de Dieulefit ont été organisées et ont remporté un vif succès dans le cadre du Festival Eclats à Dieulefit.

Anouck VALOIS fait également un point sur l'avancée du projet de coopération. La deuxième phase de réalisation a démarré. Le balisage du chemin est accepté par le Conseil Général de la Drôme et devrait être réalisé avant l'été 2010. Le Conseil Général de l'Isère semble vouloir faire de même sur son territoire. Restera à finaliser le tronçon parcourant les 2 Savoie. L'objectif pour cette fin d'année est d'arriver à un accord de partenariat avec les territoires partenaires qui définit les actions et les portages du projet pour 2010 / 2011.

Dans le cadre de la procédure LEADER, un chef de fil national et international doit être nommé pour le projet de coopération. Le GAL Calades et Senteurs proposera d'assumer ce rôle auprès des partenaires. Par ailleurs, la CCPD se propose de porter la coordination des actions menées jusqu'en 2011.

Aucune objection n'est soulevée par les membres du Comité.

- Modification des membres du Comité de programmation

Anouck VALOIS demande aux membres de prendre note de deux changements dans la composition du Comité de programmation. Elisa DUMAY représentant l'association De l'Aire a quitté le Comité pour des raisons de planning et regrette que les actions culturelles soient aussi peu mises en avant dans ce nouveau programme. Monsieur Etienne GUIRAUD remplace André GILLES pour la suppléance de la CCPM.

2. Analyse des dossiers en programmation et en opportunité

Anouck VALOIS rappelle qu'un dossier peut-être déposé en programmation ou en opportunité selon son état d'avancement.

Dossiers en programmation

- **Dossier n°06 : Eglise de Comps : création d'un cheminement adapté aux personnes handicapées**

Rappel du projet (voir Fiche Instruction): La Mairie de Comps veut aménager un cheminement extérieur pour personnes handicapées autour de l'église afin de faciliter son accès. Ce projet est rattaché à la création d'aménagements muséographiques portés par l'association Comps Historique ce qui rend le projet éligible à la fiche action 3 de LEADER.

Anouck VALOIS précise que la Mairie a été vigilante sur l'impact environnemental en se questionnant sur les matériaux à utiliser. Elle a choisi d'utiliser la pierre plutôt que du béton désactivé.

⇒ **AVIS FAVORABLE (13 voix pour sur 13 – 0 Abstention - 0 Défavorable)**
Attribution d'une subvention de 4 828€ HT.

- **Dossier n°07 : Etude des gîtes et des habitats de chasse de deux espèces de chauves-souris forestières dans la vallée du Jabron**

Rappel du projet (voir Fiche Instruction): L'association CORA Faune Sauvage veut mener une étude sur les gîtes et terrains de chasse de deux espèces de chauves-souris forestières menacées en utilisant la technique de la télémétrie. La finalité de l'étude est la publication d'un rapport scientifique et d'un guide technique sur la gestion des habitats forestiers en faveur de ces espèces à destination de tout gestionnaire forestier.

Anouck VALOIS précise que cette opération sera réalisée dans la Vallée du Jabron et dans l'avant-pays savoyard. Pour que le projet soit éligible, le budget a été proratisé pour ne prendre en compte que les dépenses engagées sur la Vallée du Jabron.

⇒ **AVIS FAVORABLE (11 voix pour sur 13 – 1 Abstention - 1 Défavorable)**
Attribution d'une subvention de 5 000€ TTC (plafond).

Dossiers en opportunité

- **Dossier n°08 : Court Circuit**

Rappel du projet (voir Fiche Instruction): L'association Court Circuit a la volonté de monter un projet ambitieux visant le développement des circuits courts sur le territoire. Pour ce faire, le projet se déroulera en 5 grandes phases avec des portages différents. La phase 1 portée par Court Circuit sera le démarrage du projet avec l'élaboration d'un business plan, la création d'outils d'évaluation et d'un plan de mise en œuvre ainsi que la conception d'un site Internet. La phase 2 portée par AgribioDrôme concernera l'aspect commercialisation. La phase 3 portée par Terre de Lien axera son action sur le volet foncier en cherchant à étendre la surface en production pour le marché local. La phase 4 portée par le CDRA 5^{ème} Pôle concernera le volet sensibilisation. Et la phase 5 portée par Court Circuit aura comme objectif de rendre le projet pérenne et de le dupliquer sur d'autres territoires (voir le résumé du projet global).

Le dossier présenté lors du Comité en opportunité ne concerne que l'aspect sensibilisation (auprès des élus, des familles et des agriculteurs bio du territoire).

C'est un projet très en amont et de grande envergure qui soulève de nombreuses réactions, commentaires et interrogations de la part des membres du Comité.

La question du cofinancement est soulevée. En effet, les partenaires affichés bénéficient déjà d'aides notamment pour des actions de sensibilisation. Il ne peut pas y avoir cumule d'aides sur les mêmes actions.

De plus, il est indispensable que Court Circuit soit en lien avec BioVallée car les actions et les objectifs de chacun sont similaires. Il faut donc coordonner le travail de chacun et peut-être mettre en place un partenariat et trouver une cohérence sur les actions d'un même type.

Concernant les partenaires affichés par Court Circuit, le Comité s'interroge à plusieurs niveaux. Il y a méconnaissance du porteur de projet et des travaux qu'il a déjà réalisés. Le Comité demande que lui soient précisés l'articulation entre les structures porteuses, le rôle de Court Circuit et le portage de chaque action (la demande de subvention sur la sensibilisation devra in fine être portée par Agribiodrôme). De plus, le Comité souhaiterait avoir plus d'information sur le mode d'organisation entre les différents porteurs.

Par ailleurs, le Comité soulève la question de la fiabilité des partenaires. En effet, l'association Agribiodrôme semble être en difficulté financière et en recherche de financements.

Le Comité demande aussi que les méthodes de travail soient mieux détaillées.

Concernant l'aspect foncier, il est à noter la difficulté et la complexité du travail à accomplir pour transformer un diagnostic en actions. Sur cette phase, les objectifs sont tels qu'ils semblent irréalisables ce qui met en péril la crédibilité de l'ensemble du projet. Sur ce point, il est indispensable d'avoir des connaissances très pointues.

Enfin, le Comité demande qu'un avis technique des services de la région et du responsable du service agriculture de la CCVD lui soit rendu.

Suite à ces nombreux débats et vu l'impasse dans laquelle le Comité se trouve pour rendre son avis, le Président propose aux membres de voter sur l'ajournement du dossier.

⇒ **AJOURNEMENT – 12 voix pour sur 13 – 1 Abstention - 0 Défavorable**

Le Comité est dans l'incapacité de rendre un avis sur l'opportunité que présente ce projet. Il souhaite avoir plus d'information avant de se prononcer. Pour cela, il demande à avoir un retour sur les différents avis techniques. Il propose également une rencontre avec le porteur de projet le jeudi 19 novembre 2009. Le projet sera réétudié en Comité de Programmation en janvier 2010.

- **Dossier n°09 : Lever de rideau sur la planète**

Rappel du projet (voir Fiche Instruction): L'association du Théâtre des Migrateurs veut conduire une action de sensibilisation à l'environnement, de valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux et d'éveil à l'expression artistique. Ce projet concernera l'ensemble du territoire du 5^{ème} Pôle. Chaque zone sera abordée sous le thème d'un élément naturel : la terre pour la CCPD, l'air pour la CCPM et l'eau pour la Sésame. Le projet se déroulera en trois phases. Pour la première phase, il sera proposé à des groupes de partir à la découverte de

leur environnement et du patrimoine local. L'association récoltera dans sa deuxième phase diverses informations, photos, sons, matériaux qui seront exploités pour la création d'un spectacle pluridisciplinaire. La troisième phase consistera en quatre représentations du spectacle.

Anouck VALOIS précise que le budget pris en compte dans le calcul de la subvention a été proratisé au 2/3 pour écarter le territoire de la Sésame en dehors de celui du GAL. Ce dossier n'est pour le moment présenté qu'en opportunité étant donné que les cofinancements ne sont pas encore acquis.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 11 voix pour sur 13 – 2 Abstentions - 0 Défavorable**
Le projet est éligible à une subvention LEADER.

Anouck VALOIS conclut cette phase d'analyse des dossiers en demandant aux membres que soient définies des modalités précises de venue des porteurs de projet. En effet, lors du précédent Comité, il avait été convenu que si le besoin s'en ressentait, un porteur de projet pourrait être sollicité lors du Comité de programmation suivant. Toutefois, ce fonctionnement engendrerait un retard important dans le traitement des demandes.

Le Président propose donc que la décision de faire venir ou non un porteur de projet émane des 2 Vice-présidents et du Président. Les membres acceptent cette notification. Anouck VALOIS rajoute que la durée du Comité de programmation serait alors de 3 heures.

⇒ **AVIS FAVORABLE – 13 voix pour sur 13 – 0 Abstention - 0 Défavorable**
La décision de la venue d'un porteur de projet en Comité sera prise en amont par le Président et les 2 Vice-présidents sur proposition de l'animateur.

3. Réflexion autour de l'évaluation du programme

Anouck VALOIS rappelle qu'une cession de formation à l'évaluation commandée par la DRAAF est en cours pour tous les GAL Rhône Alpes.

Elle rappelle que sous LEADER+, l'évaluation du programme s'était faite en continu avec l'aide d'un prestataire extérieur. Il y avait eu des évaluations intermédiaires et une évaluation finale. Anouck VALOIS précise que les modalités de mise en place de l'évaluation du programme sont à définir en interne.

Elle demande aux membres de réfléchir aux questions qui pourraient être posées et informe qu'un groupe de travail devra prochainement être créé. Elle mentionne également le fait qu'un bilan annuel doit être réalisé sur le programme. Elle propose ainsi que le prochain Comité de Programmation soit couplé à une réunion publique afin de présenter les réalisations de 2009.

4. Questions diverses

Anouck VALOIS propose aux membres de fixer les prochaines dates de Comité. Elle demande l'accord du Comité pour les décaler afin de mieux prendre en compte les périodes scolaires et les dates limites de dépôt des dossiers (un mois avant chaque Comité).

4 Comités seront donc programmés en 2010 :

- Jeudi 28 janvier 2010
- Jeudi 29 avril 2010
- Jeudi 01 juillet 2010
- Jeudi 21 octobre 2010

L'accueil se fera toujours avant 14h00 et les Comités se dérouleront de 14h à 16h. Les lieux de réunion seront précisés ultérieurement.